

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**



© D. Marchal

QUINZE ANS D'ACCORD-CADRE DE RECHERCHES ET VULGARISATION FORESTIÈRES (1999-2014)

DIDIER MARCHAL

La partie la plus visible de l'iceberg « Accord-cadre » est sans conteste le colloque de restitution des recherches qui a eu lieu fin janvier 2014. Les articles que l'on peut lire régulièrement dans la revue Forêt Wallonne en sont un autre exemple. Mais derrière tout cela, il y a un historique et une grande motivation, tant du côté des équipes de recherches et de vulgarisation que de la part du Département de la Nature et des Forêts qui prépare et qui gère les arrêtés de subvention successifs. Sans entrer dans le détail du bilan des activités de recherche, les lignes qui suivent dévoilent la partie cachée de l'iceberg...

28 janvier 2014. Le troisième colloque de restitution de l'Accord-cadre de recherches et vulgarisation forestières se termine. Il marque la fin du troisième Accord-cadre, couvrant la période 2009-2014.

Comme le rappelait l'Inspecteur général du Département de la Nature et des Forêts (DNF), Philippe Blerot, lors du colloque de

clôture du premier Accord-cadre, en 2004, la genèse de l'Accord-cadre repose sur six enjeux majeurs¹ :

- mieux remplir les missions de gestion, prévues dans le Code forestier, en s'appuyant sur les résultats d'une recherche « finalisée » ;
- orienter les travaux de recherche sur des thématiques représentant un intérêt concret ;

- augmenter l'efficacité des actions de recherche et développement forestiers en coordonnant les travaux de recherche sur les matières forestières, tout en fixant des priorités qui correspondent aux problèmes des gestionnaires ;
- simplifier le travail des gestionnaires forestiers par la mise au point d'outils techniques et informatiques bien conçus ;
- obtenir un meilleur transfert des connaissances par une vulgarisation de la recherche au profit des agents du DNF ;
- assurer la formation des agents du DNF pour faire évoluer les pratiques des gestionnaires forestiers.

Le premier Accord-cadre a été signé par le Gouvernement wallon le 2 juin 1999. Il formalisait un partenariat entre la Région wallonne, l'Université de Liège-Gembloux Agro-Bio Tech (à l'époque appelée Faculté universitaires des Sciences agronomiques de Gembloux) et l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve (UCL), ces deux dernières diplômant les futurs ingénieurs forestiers. Cet Accord-cadre s'inscrivait pleinement dans la politique forestière mondiale de l'époque (Rio 1992, Helsinki 1993, Lisbonne 1998). À l'issue de cette première période de 5 ans, il a fait l'objet d'un audit externe conduit par l'Office National des Forêts (ONF, France). Ce dernier soulignait notamment que l'Accord-cadre était un outil efficace pour la recherche, le développement et la vulgarisation scientifique et technique dans le domaine forestier.

Fort de cette évaluation positive, le Gouvernement wallon a estimé qu'il était nécessaire de poursuivre cette démarche en l'adaptant en fonction des propositions émises dans le rapport d'audit de l'ONF.

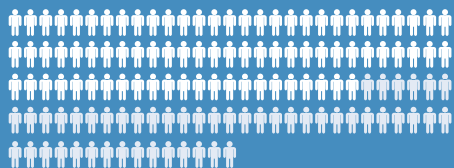
Ce deuxième Accord-cadre avait un double objectif :

- d'une part, le développement et l'aboutissement d'un programme coordonné de recherches forestières s'inscrivant dans la problématique de la gestion durable du patrimoine naturel ;
- d'autre part, la diffusion des résultats, la vulgarisation et la formation de terrain des gestionnaires forestiers.

Dès le départ, un volet important de l'Accord-cadre a été consacré à la communication à grande échelle des résultats obtenus vers les gestionnaires par la publication d'articles et par l'organisation de nombreuses journées d'information. Celles-ci sont conçues de manière telle que le plus grand nombre puisse accéder à la connaissance et acquérir ainsi les outils de gestion nécessaires au bon suivi de l'écosystème forestier.

Le troisième Accord-cadre, couvrant la période 2009-2014, s'est développé autour du thème mobilisateur de la « gestion adaptative ». En clair, l'objectif était d'identifier des mesures et des pratiques de gestion, de les valider par la recherche en vue de pouvoir anticiper tout ce qui peut agir sur la durabilité de la forêt et qui nécessite de trouver des réponses adéquates. Raisonner en termes de « gestion adaptative » reste d'une brûlante actualité. En effet, l'évolution du contexte forestier conduit de plus en plus à envisager une planification souple de la gestion des forêts. Celle-ci doit pouvoir prendre des risques de manière contrôlée en vue d'améliorer la résistance et la résilience de l'écosystème « forêt » par rapport aux perturbations pouvant l'affecter. Il s'agit donc d'organiser une sylviculture qui puisse satisfaire à l'avenir des besoins mal cernés aujourd'hui, voire insoupçonnés.

15 ans d'Accord-cadre de recherches
et vulgarisation forestières en quelques chiffres...



81 chercheurs et 50 techniciens



120 Comités techniques
de 20 personnes en moyenne

20 Comités de pilotage



92 articles, concernant directement
les recherches, publiés
dans la revue « Forêt Wallonne »



13 thèmes de formation

±750 journées
de formation*



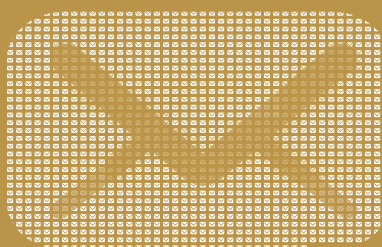
* Estimation sur base du nombre de jours ouvrés par an, du nombre de thèmes de formation, du nombre de formateurs, du caractère obligatoire ou non de la formation, de l'étendue géographique de la formation et de la taille du groupe formé.



3 colloques de restitution
rassemblant chacun

250 chercheurs et
gestionnaires
en moyenne

1293

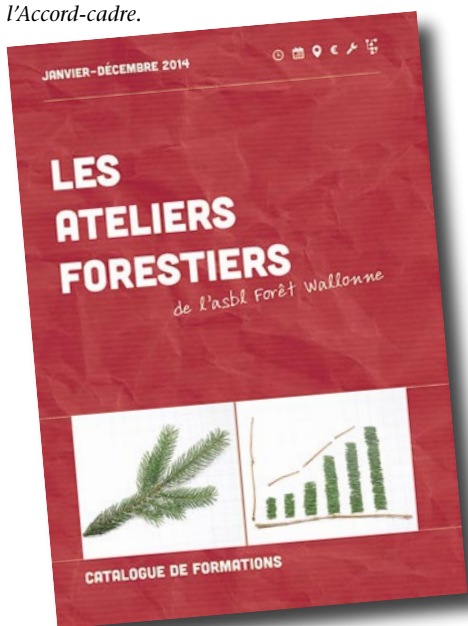


résumés d'article
dans forêt-MAIL

Suite à l'analyse de l'avancement des recherches lors des Comités de pilotage successifs, le DNF s'est montré très satisfait des résultats obtenus par ce programme de recherches appliquées aux besoins des gestionnaires forestiers. De plus, l'Accord-cadre est en parfaite concordance avec, d'une part, le Plan quinquennal de recherches forestières approuvé par le Gouvernement wallon le 7 juin 2012 (en application de l'article 7 du Décret du 15 juillet 2008 portant le Code forestier) et, d'autre part, avec plusieurs objectifs de la gestion durable des forêts selon le Plan de Progrès PEFC pour la Wallonie, à savoir :

- vulgariser les notions de gestion durable des forêts et de développement durable auprès du grand public et des institutions publiques ;
- assurer le suivi et le maintien ou l'amélioration de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers, notamment en

Catalogue de formations développées par l'asbl Forêt Wallonne dans le contexte de l'Accord-cadre.



tenant compte de l'impact des changements climatiques ;

- améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques forestières.

En ce qui concerne la dimension de vulgarisation à l'attention des gestionnaires forestiers, il convient de saluer ici les excellents travaux réalisés par l'asbl Forêt Wallonne : édition de revues avec articles accessibles au plus grand nombre de personnes du monde forestier, poursuite des programmes de démonstrations en forêt et de formation, assistance aux cantonnements du DNF pour la réalisation d'inventaires de dégâts d'écorcement...

COMITÉ DE PILOTAGE ET COMITÉS TECHNIQUES

Initié dès le début du deuxième Accord-cadre, sur recommandation de l'audit de l'ONF, le Comité de pilotage a en charge, parmi d'autres missions, la validation de la stratégie générale de l'Accord-cadre, compte tenu des options gouvernementales, des souhaits du Ministre ayant la forêt dans ses attributions et des besoins établis par le DNF. Il a également la responsabilité de constituer les Comités d'accompagnement techniques pour chaque thématique contenant une ou plusieurs actions de recherche. Le cas échéant, le Comité de pilotage peut réorienter les grandes priorités stratégiques de l'Accord-cadre.

Le Comité de pilotage se réunit deux fois par an, tout comme les Comités techniques. Ces Comités sont composés essentiellement de membres du personnel du DNF (services extérieurs et services centraux) et du DEMNA (Département de l'Étude du Milieu naturel et agricole). Ils

analysent les avancées des travaux menés par les partenaires de l'Accord-cadre.

Outre des représentants du DNF et du DEMNA, le Comité de pilotage comprend également des représentants de l'INRA (Institut national de la Recherche agronomique, France), de l'ONF et de l'administration forestière du Grand-Duché de Luxembourg. Les partenaires de l'Accord-cadre – les deux facultés forestières et Forêt Wallonne asbl – y sont également conviés.

LE QUATRIÈME ACCORD-CADRE (2014-2019)

Au moment de rédiger cet article, les préparatifs du quatrième Accord-cadre vont bon train. Il s'inscrit dans la continuité du précédent et les thèmes proposés suivent parfaitement les axes du Plan quinquennal de recherches forestières 2012-2016, adopté par le Gouvernement wallon le 7 juin 2012. En effet, la gestion forestière actuelle s'envisage dans un environnement marqué par des changements majeurs. Les thèmes de recherche pour la période 2014-2019 y sont sensibles et se présentent de la manière suivante :

- évaluation des risques et gestion des forêts dans le cadre des changements globaux ;
- outils d'analyse prospective pour la forêt wallonne ;
- conception de systèmes sylvicoles innovants pour la forêt wallonne ;
- équilibre forêt-grande faune ;
- réponse à des questions de recherche ponctuelles ;
- vulgarisation et formations forestières.

Ces thèmes sont le fruit d'une concertation des gestionnaires forestiers et du

secteur de la recherche forestière. Les résultats de ces recherches permettront aux forestiers d'améliorer encore la gestion de leurs massifs forestiers.

Un des principes fondateurs de l'Accord-cadre était de regrouper les compétences et les expertises des deux facultés agronomiques actives dans le domaine forestier en Wallonie, dans l'optique de travailler en étroite collaboration avec le DNF. Dès le départ, une des forces de l'Accord-cadre a été de compléter les aspects « recherche » par un important volet « vulgarisation ». Au cours de ces quinze années, on a pu assister à une collaboration de plus en plus étroite entre nos deux universités.

L'Accord-cadre semble avoir atteint sa pleine maturité et s'engage maintenant dans sa vitesse de croisière pour les années qui viennent. ■

BIBLIOGRAPHIE

- ¹ BLEROT P. [2004]. Un « Accord Cadre de Recherche et Vulgarisation Forestières » ? Pour qui ? Pour quoi ? *Forêt Wallonne* 73 : 3-7.

Merci à Philippe Blerot (DNF), Étienne Gérard (DNF) et Marc Herman (DEMNA) pour leur relecture attentive.

DIDIER MARCHAL

Didier.marchal@spw.wallonie.be
Direction des Ressources forestières,
Département de la Nature et des Forêts,
D GARNE, SPW
Avenue Prince de Liège 15
B-5100 Jambes